



## *DECLARATION FORCE OUVRIERE*

*PLFSS 2018*

*CONSEIL D'ADMINISTRATION CNAF 4 OCTOBRE 2017*

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

En 2017, le déficit du régime général s'élèverait à 0,8 Mds d'euros en recul de 3,3 milliards d'euros par rapport à 2016, résultant d'une progression des recettes plus rapide que celles des dépenses. En 2018, le gouvernement entend le réduire de 3 milliards d'euros avec pour objectif d'équilibrer l'ensemble des comptes à horizon 2020, en vue d'apurer la dette de la Sécurité Sociale d'ici 2024.

Ces hypothèses de réduction du déficit reposent sur des prévisions macro-économiques avec une croissance du PIB (+ 1,7 % en 2017) qui se confirmerait en 2018, conjuguée à une hausse de la masse salariale (+3,5% en 2017) qui devrait se ralentir en 2018.

Néanmoins, l'abandon de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et la non-compensation des pertes de recettes liées au crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires contribuent à dégrader la situation des comptes de la sécurité sociale en asséchant le niveau des recettes.

Force Ouvrière condamne une fois de plus la fiscalisation croissante de la protection sociale au travers du transfert des cotisations vers la CSG qui va augmenter de 1,7 point pour les actifs et pour une majorité de retraités.

Ce PLFSS 2018 organise une redistribution du financement de la sécurité sociale sans précédent, notamment en raison du remplacement des cotisations Maladie et Chômage des salariés par une hausse de CSG, de la transformation du CICE en allègement de cotisations patronales Maladie, Chômage et aux régimes de retraite complémentaire, ainsi que d'autres mesures d'exonérations de cotisations patronales ou des travailleurs indépendants.

## Branche Famille

La branche famille après avoir connu un déficit depuis 2008 est à nouveau excédentaire, à hauteur de 300 millions d'euros. Force Ouvrière tient à réaffirmer que ce n'est pas une évolution des dépenses qui a généré ce déficit mais bien les gouvernements successifs qui l'ont orchestré artificiellement, notamment au moyen de transferts de recettes affectées aux autres branches.

Force Ouvrière s'indigne en constatant que l'excédent de la branche ne serve pas à porter le développement d'une politique familiale ambitieuse et pérenne.

1. Ainsi, le PLFSS pour la branche famille prévoit une micro-mesure attribuée aux seules familles monoparentales, à savoir une aide **maximale** de 138 euros dans le cas d'une garde d'enfant.

D'autres micro-mesures sont prévues pour les familles les plus démunies :

- la revalorisation de l'allocation de soutien familial de 6 euros par mois pour les parents isolés ne touchant pas la pension alimentaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;
- la majoration du complément familial de 16,80 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 pour les familles nombreuses les plus modestes.

Ces deux mesures s'inscrivent dans le plan de lutte contre la pauvreté de 2013 et étaient déjà budgétées et établies par la CNAF jusqu'en 2018.

2. Présentée par le gouvernement comme une simplification du système de prestations familiales, le PFLSS organise la baisse des montants et plafonds de la PAJE et le montant majoré du complément familial.

Des études démontrent que faciliter le maintien des femmes dans l'emploi tout en offrant aux parents des moyens financiers, matériels et humains pour bénéficier de modes de garde adéquats et appropriés assure une natalité et un taux d'activité élevé. Ceci contribue à terme au renouvellement des générations et à l'équilibre des régimes sociaux.

La création de la PAJE en 2004 en a été le moteur. En 2014, la réduction de moitié de cette prestation ou sa suppression pour bon nombre de familles, a été une erreur et conduit inexorablement à une fracture dans la conciliation vie professionnelle/vie familiale, une des missions majeures de la branche.

Alors que l'on constate une baisse de la fécondité, une diminution du retour à l'emploi des femmes et du recours aux modes de garde, le PLFSS 2018 se cantonne à accorder une aide exclusivement réservée aux familles monoparentales, qui concernera en réalité moins de 100 000 familles.

La seule réponse énoncée dans ce PLFSS que sera lancée le 17 octobre 2017 la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, conçue et mise en œuvre, selon ses dires, avec tous les acteurs engagés dans la lutte contre l'exclusion.

Pour Force Ouvrière, l'intention du gouvernement de vouloir intensifier la lutte contre la pauvreté au travers de politiques d'aide sociale est louable.

Cependant, Force Ouvrière réaffirme avec force que la branche Famille, constituée sur le principe d'universalité de ces prestations, principe déjà ébranlé par la modulation des allocations familiales, a vocation à s'adresser à toutes les familles et à développer des politiques d'action sociale ambitieuses.

L'action sociale en faisant de l'allocataire le propre acteur de son inclusion sociale doit rester le socle de base de l'action de la branche Famille.

En l'état, le PLFSS touche des fondamentaux du système de la Sécurité sociale dont nous avons toujours défendu les valeurs qu'ils portent et qui sont pour Force Ouvrière une référence.

En conséquence, Force Ouvrière émettra un avis négatif sur le PLFSS 2018.